

Justificatif généré le 05/09/2022

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 05/09/2022
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/627377
N° d'annonce : 627377

EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 22 rue Joubert 75009 PARIS

331 983 452 R.C.S. Paris

Avis de convocation

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège social de la société EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE, 22 rue Joubert, 75009 Paris, le **23 septembre 2022 à 10 heures** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'administration sur la gestion et les opérations de l'exercice clos le 31 mars 2022
- Rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice et sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
- Approbation des comptes arrêtés au 31 mars 2022
- Affectation du résultat net et des plus-values nettes réalisées de l'exercice clos le 31 mars 2022
- Quitus aux administrateurs
- Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration
- Renouvellement du mandat d'un censeur
- Pouvoirs

Les rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes à l'assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société et seront adressés gratuitement aux actionnaires qui en feront la demande.

Les demandes d'inscription par les actionnaires de projets de résolutions doivent être envoyées dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis.

1/2

Tout actionnaire sera admis à l'assemblée quel que soit le nombre d'actions qu'il détient, ou pourra se faire représenter par un actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité.

Les propriétaires d'actions au porteur devront faire parvenir dans le même délai, au siège social de la société EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE, 22 rue Joubert, 75009 Paris, un certificat d'immobilisation délivré par un intermédiaire teneur de comptes habilité (banque, société de bourse, établissement financier).

Un formulaire de vote par correspondance sera remis ou adressé à tout actionnaire qui en fera la demande au plus tard six jours avant la date de la réunion. Dans ce cas, ils n'auront plus la possibilité de se faire représenter par procuration ou de participer directement à l'assemblée. Le formulaire devra être renvoyé de telle façon que les services de la société EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE puissent le recevoir au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Cet avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite des demandes d'inscription de projets de résolutions par les actionnaires.

Le Conseil d'administration

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aelAfoz5Z

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aelAfoz5Z>

